

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE GAZETTE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

## JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 45 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. mat.	Express.
4 — 32 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
3 — 47 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — soir,	Omnibus.
9 — 20 — —	Omnibus.	9 — 44 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.	7 heures 17 minut. matin,	Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 »

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Une correspondance particulière de Berlin nous apprendait mardi que le bruit courait en Allemagne que le comte Buol était menacé dans sa position de principal ministre de l'empereur François-Joseph. On ajoutait que, pour retenir dans ses mains le pouvoir, cet homme d'Etat avait beaucoup relâché sa politique à l'égard de la Prusse, laissant gain de cause à cette dernière, et dans la querelle relative à Rastadt, et à propos des duchés. Ce bruit se trouve aujourd'hui confirmé par la *Gazette de la Bourse*, dont les renseignements ne laissent pas d'avoir un caractère assez plausible.

D'après la version de la feuille allemande, l'Empereur d'Autriche songerait à séparer les cultes de l'instruction publique, en laissant cette dernière au comte de Thun et en remettant complètement les cultes aux mains du clergé. Comme on formerait ainsi deux ministères au lieu d'un, on supprimerait le ministère du commerce, dont on ferait une simple direction de celui des finances. L'aristocratie féodale n'aime ni le ministre des finances, M. de Bruck, ni celui du commerce, M. de Toggenburg; mais il lui serait difficile de s'attaquer au premier. Elle se contenterait donc, pour le moment, de se débarrasser du second. C'est elle aussi qui pousse à la retraite du comte Buol et à son remplacement par le baron de Bach. Le premier est un obstacle à la réconciliation avec la Russie, dont elle est très-amie; et le second, arrivé au ministère des affaires étrangères, n'aurait plus à s'occuper de la réorganisation intérieure, qu'elle combat de toutes ses forces. — Telle serait, à l'heure qu'il est, la combinaison dont M. le comte Buol craint de devenir la victime.

Le départ de l'archiduc Maximilien, de Milan, par suite de son désaccord avec les ministres de son frère, à propos de la conduite à suivre en Lombardie, est aussi, quoiqu'on en dise, une nouvelle menace pour le cabinet autrichien, de telle sorte qu'il ne serait pas impossible que nous visions prochainement se renouveler l'administration autrichienne,

en même temps que celle de Prusse. Les deux grands Etats allemands éprouvent évidemment le besoin d'entrer dans une nouvelle voie, et, pour cela, de confier leurs destinées à des mains nouvelles. Des lettres de Vienne prétendent que, malgré le calme général qui règne sur le continent, certains cabinets s'occupent à grouper autrement qu'ils ne le sont aujourd'hui les divers Etats de l'Europe; et raison de plus pour que l'Autriche abandonne des errements surannés, qui mettent de plus en plus le reste du monde contre elle. — Havas.

## EXTÉRIEUR.

INDE. — Le *Bombay-Times* présente, le résumé suivant des nouvelles les plus récentes :

« La situation des affaires de l'Oude n'est pas satisfaisante, et les rebelles sont encore en grande force dans cette province; mais on assure que des dissensions existent parmi les chefs.

« On écrit de Sultanpore que les rebelles veulent se replier sur Ameethoe, le centre de résistance du rajah rebelle Lall-Mahdo-Sing, et sur Mozuffernugger, à dix milles de Sultanpore.

« Après la prise de Powree, le 24 août, le lieutenant-colonel Robertson avait été envoyé à la poursuite des fuyards. Le 5 septembre, après une courageuse course dans les jungles, il les a surpris dans le voisinage de Bejapore. L'engagement fut vigoureux et décisif; les Anglais remportèrent une victoire complète. Cinq cents rebelles ont péri. Le lieutenant Fawcet, du 95<sup>e</sup> régiment, est le seul officier tué.

« Quatre émissaires de Nana-Saib ont été arrêtés à Gwalior, tandis qu'ils essayaient de corrompre le 25<sup>e</sup> régiment indigène de Bombay. Les officiers furent avertis du complot par les soldats mêmes, et les conspirateurs furent mis en pièces à la bouche du canon.

« Le brigadier Mac-Duff, avec un corps de troupes venant de Calpee, a rencontré les rebelles près de Jalaon, le 5 septembre, et les a mis en complète déroute en leur tuant de 100 à 200 hommes et faisant 21 prisonniers.

« Les fugitifs de Gwalior, conduits par Tantia-Topee, se sont portés sur Malwa après leur défaite par le général Roberts, et ont attaqué la ville de Jalra-Patun. Le rajah, abandonné par ses troupes, s'est enfui au camp des Anglais. La ville a été occupée par les rebelles, qui ont pris une forte somme et environ quarante pièces d'artillerie, qui ont ajouté considérablement à leur force.

« Tantia Topee a pris alors la route de Bhopal, dans l'intention d'envahir le territoire du Nizam, mais les troupes mobiles de Mhow, sous les ordres du major-général Michel, l'ont battu près de Beora et ont dispersé ses troupes dans toutes les directions. On leur a pris 25 canons avec une perte insignifiante pour les Anglais. Le lieutenant G.-M. Shaw, du 3<sup>e</sup> régiment de cavalerie, est mort d'un coup de soleil pendant la poursuite. Des renforts de troupes sont partis de Poona pour se rendre à Mhow. »

Le même journal donne ensuite quelques détails sur deux combats déjà mentionnés sommairement, d'après les journaux de Calcutta du dernier courrier.

« Le capitaine Denneby, avec un détachement de la police militaire d'Allahabad, a attaqué le 28 août un parti de rebelles commandé par Pertab-Singh, de Rewa, sur la rive gauche de la Jumnah; Pertab-Singh a été tué avec 200 de ses hommes.

« Un corps parti de Phillibheet, dans le Rohilcoud, a battu, le 20 août, les rebelles près le Seerpoor, et leur a pris trois pièces de canon et un pareil nombre d'éléphants avec leur camp et leurs munitions. Tous les officiers anglais ont reçu des blessures et le capitaine Brown, du 2<sup>e</sup> régiment de cavalerie du Punjab, a perdu un bras. »

Le *Bombay-Times* fait suivre cet exposé des réflexions suivantes :

« Nous craignons bien que nos embarras dans l'Inde-Centrale ne fassent que commencer, et les nouvelles de Gwalior donnent les détails les moins satisfaisants sur les dispositions des indigènes à notre égard. Le maharajah lui-même et son dewan (ministre), sont, à ce qu'on assure, les deux seuls hommes qui nous restent fidèles dans le pays. Des

## FEUILLETON

## LA PRINCESSE BLEUE.

(Suite.)

Les deux officiers étaient à peu près du même âge; ils pouvaient avoir vingt-cinq ans. L'un d'eux était de moyenne taille; il avait les cheveux châtain et les yeux noirs, une physionomie riante, franche et ouverte, qui plaisait généralement beaucoup. L'autre, au contraire, était grand et élancé. Ses cheveux, d'un noir bleuâtre, formaient avec ses yeux, d'un bleu foncé, un singulier contraste. Il avait une moustache fine et soyeuse et des traits d'une pureté remarquable. En le voyant on était forcé de l'admirer, car c'était un véritable type de beauté physique.

— Comment, monsieur de Reissen, dit la jeune fille en souriant au bel officier, vous n'avez pas encore entendu parler de la princesse Bleue? C'est incroyable!... — Mais, Mademoiselle, songez donc que je ne suis de retour à Rueil que depuis quelques heures seulement. — Sans doute, mademoiselle Ernestine; et vous allez tout de suite monter la tête de mon lieutenant et ami Stanislas de Reissen, en lui parlant de cette mystérieuse princesse qui nous occupe déjà tous, interrompit le plus jeune des deux officiers. — Ah ça, mon cher Larive, vous me croyez donc bien romanesque? J'espère que Mademoi-

selle a meilleure opinion de moi. Mais, sérieusement, qu'est-ce que cette histoire de la princesse Bleue? — Ma fille va vous la conter, dit le vieux monsieur. — Oh! mon père, ce que je pourrais conter à Monsieur se borne à bien peu de chose. — Faites-le toujours, Ernestine, lui dit à son tour sa mère. Notre locataire sera comme nous très-intrigué, et le saura peut-être gré d'être la première à lui parler de la princesse Bleue.

— « Imaginez-vous, Monsieur, reprit la jeune fille, que depuis un mois environ une très-mystérieuse dame est venue s'installer au château que vous avez remarqué, et dont nous avons si souvent parlé avant votre départ. Cette dame, dont personne n'a encore vu le visage, est toujours habillée de bleu, et ne sort que très-rarement. Mais que ce soit à pied, à cheval ou en voiture, elle est en bleu, toujours en bleu, et porte un masque qui vous cache peut-être, Messieurs, des traits charmants, que vous seriez heureux de contempler. »

— Ou peut-être aussi une affreuse laideur, répliqua le sous-lieutenant. — De grâce, Larive, n'interrompez pas Mademoiselle. Son récit m'a toute l'apparence d'un conte des *Mille et une Nuits*, et m'intéresse beaucoup.

— « Cette persistance de s'habiller de la même couleur a été remarquée; car vous savez, Messieurs, que tout se remarque à Rueil. Voilà d'où vient le surnom de Princesse Bleue donné à l'inconnue. Ce titre de princesse me paraît assez mérité par le train de maison de cette dame. Elle ne sort jamais qu'accompagnée de

deux domestiques et d'une femme voilée, qui doit être sa dame d'honneur ou sa gouvernante. »

— Quel singulier mystère! ne put s'empêcher de dire M. de Reissen; et vous prétendez, Mademoiselle, que cette dame porte un masque? — Oui, Monsieur, elle a, dit-on, obtenu l'autorisation de le porter. — Est-il vrai, Mademoiselle, qu'elle fasse autant de bien et d'aumônes qu'on le prétend? demanda M. Larive. — Oh! cela est positif, Monsieur; elle prodigue l'or avec une munificence royale; et depuis que cette inconnue habite Rueil, il n'y a plus un malheureux dans le pays et même aux environs. Quand elle vient à la messe, un concert de bénédictions et de remerciements l'accueille à sa descente de voiture. La princesse sort aussi, quelque temps qu'il fasse, tous les matins à cinq heures, pour faire une promenade à cheval, qui dure deux heures; la gouvernante et les deux laquais l'accompagnent à cheval, comme à pied et en voiture. — Elle sort donc quelque fois à pied? — Une fois par semaine seulement, et sans jour fixe, dans la crainte, sans doute, d'être guettée et suivie. — Quelle singulière et bizarre existence! dit encore de Reissen, visiblement troublé et intrigué. — Je parie, Stanislas, que vous allez vous livrer à la poursuite de la Princesse Bleue, comme nous l'avons déjà tous fait au régiment sans autre résultat que celui d'apercevoir ses couleurs. — Vous ne vous attendiez pas, monsieur de Reissen, à apprendre d'aussi étranges choses à votre retour? Mon Dieu, oui! tout cela s'est passé pendant

intrigues sont ouvertement tramées contre nous jusque dans le durbar (conseil) du prince et quatre émissaires de Nana-Saïb ont été dernièrement arrêtés dans les rangs du 23<sup>e</sup> indigène, sollicitant les troupes de se joindre à la révolte. Ils se vantaient d'avoir 6 à 10,000 hommes bien armés dans Gwalior et autour de cette ville, veillant aux intérêts de Nana-Saïb et se moquant de l'autorité. »

#### FAITS DIVERS.

L'année 1859 qui nous arrive verra six éclipses, toutes invisibles à Paris : quatre de soleil et deux de lune. Le 3 février, éclipse partielle de soleil, invisible à Paris. Le 17 du même mois, éclipse totale de lune, invisible à Paris. Le 29 juillet, éclipse partielle de soleil, invisible à Paris. Le 13 août, éclipse totale de lune, invisible à Paris; et le 18 août, éclipse partielle de soleil, invisible à Paris. Voici la liste complète des éclipses de soleil, au nombre de vingt-et-une, qui seront visibles en Europe, d'ici la fin de ce siècle : 18 juillet 1860; 31 décembre 1861; 17 mai 1863; 19 octobre 1865; 8 octobre 1866; 6 mars 1867; 23 février 1868; 22 décembre 1870; 26 mai 1873; 10 octobre 1874; 29 septembre 1875; 19 juillet 1879; 30 décembre 1880; 17 mai 1882; 19 août 1887; 17 juin 1890; 6 juin 1891; 26 mars 1895; 29 mai 1900.

— Lundi dernier, M. Parry Cole, professeur de musique, demeurant à Arandel, jouait avec une pièce de quatre penny, la faisant sauter de sa main dans sa bouche, lorsque malheureusement cette pièce de monnaie vint s'engager dans les organes de la respiration. Un médecin du voisinage prescrivit sur-le-champ de l'émétique. Ce vomitif ne produisit pas d'effet et ne déplaça pas la pièce. M. Cole fit alors prévenir ses amis les plus intimes, pour qu'ils se rendissent auprès de lui, s'attendant à un fatal résultat. Cette pièce n'empêchait pas la respiration, mais la rendait sifflante comme celle d'une personne asthmatique. M. Cole alla trouver M. John, médecin, qui l'examina; il ne restait plus, suivant l'homme de l'art, qu'un moyen héroïque à employer; c'était d'administrer le chloroforme et de tâcher d'enlever la pièce de monnaie au moyen d'incisions externes. Sur ces entrefaites, une dame dit à M. Cole que pareil accident étant arrivé à M. Brunel, le célèbre ingénieur, qui avait avalé un demi-souverain en jouant avec ses enfants, on était parvenu à lui faire rendre la pièce engagée dans la gorge, en le plaçant la tête en bas et en lui donnant un violent coup dans le dos. M. Cole s'empressa d'en faire part à M. John et à son aide, qui exprimèrent des doutes sur le succès probable de cette opération. M. Cole insista pour qu'on en fit l'essai. Un coussin fut placé à terre; on renversa M. Cole sur la tête, en lui tenant les jambes en l'air, et un coup violent lui fut asséné sur le dos. M. Cole s'écria sur-le-champ : la voilà ! En effet, la pièce de quatre penny vint de rouler sur le parquet. Qu'on juge de la joie du malade.

— On annonce de Cherbourg, qu'un grand mouvement se prépare à la surface des mers. Ce sera une grosse marée, une marée qui excèdera d'un mètre au moins en hauteur les marées ordinaires. Elle aura lieu le 22 octobre, et se fera sentir sur-

tout dans les ports de la Manche. On prend dans ces ports, et particulièrement à l'embouchure des fleuves, les plus grandes précautions; car c'est toujours là qu'ont lieu les sinistres occasionnés par les barres qui se forment à l'œstuaire de certains fleuves.

— Vendredi 8 octobre, vers midi, deux ouvriers puisatiers, les sieurs Suard et Chesneau, de Mayet (Sarthe), crusaient, pour le compte du sieur Sarcé, un puits dont la profondeur était déjà de 27 mètres. Suard, occupé au fond du puits à extraire la terre argileuse, fut saisi d'une défaillance subite occasionnée soit par le manque d'air, soit par les émanations chaudes et putrides de la terre, et perdit entièrement l'usage de la parole.

Son camarade Chesneau et trois autres ouvriers tentèrent vainement de lui porter secours; ils furent arrêtés dans leurs efforts par une suffocation qui leur fit craindre de partager le malheureux sort de Suard. La perte de cet infortuné paraissait inévitable, quand le sieur Houdayer, journalier à Mayet, âgé de 62 ans, résolut, malgré son grand âge, de tenter une entreprise qui avait effrayé des hommes plus jeunes; et se fit descendre au fond du puits; quelques minutes après, il remonta, tenant Suard qu'il porte avec effort; il n'était plus qu'à trois mètres de l'orifice du trou, et chacun applaudissait en voyant Suard sauvé d'une mort certaine, quand tout-à-coup, ses forces épuisées trahissant son courage, il laisse retomber le malheureux puisatier.

Loin de s'abandonner à un désespoir inutile, il puise une nouvelle vigueur dans son énergie morale et redescend.

Tant d'efforts ne devaient pas être perdus; à moitié chemin il rencontre Suard qui avait été retenu par une pierre formant saillie et à laquelle il s'était instinctivement cramponné. Houdayer descend un peu plus bas, et passant la tête entre les jambes de Suard, il assied celui-ci sur ses épaules, le maintient solidement, et bientôt après tous les deux étaient sauvés.

Houdayer est un ancien soldat qui ne possède pour toutes ressources qu'une maisonnette, un petit champ et son travail; son excellente conduite lui a concilié depuis longtemps l'estime de ses concitoyens qui l'ont élu sous lieutenant de la garde nationale en 1848. (Echo du Loir.)

— La souscription aux 40,000 actions de la Société générale des chemins de fer romains, sera close mardi 26 courant.

Ces actions, émises à 408 francs, jouissent des avantages suivants :

- 1<sup>o</sup> Remboursement à 500 francs ;
- 2<sup>o</sup> Intérêt fixe annuel de 25 francs, payable en avril et en octobre, à Paris ou à Rome ;
- 3<sup>o</sup> Dividende résultant, soit de la garantie, soit de l'exploitation.

On souscrit chez MM. J. Mirès et C<sup>o</sup>, 99, rue de Richelieu.

Dans les villes où la Banque de France a des succursales on peut verser à leur crédit.

— On écrit de Munich, le 12 octobre : « Un courrier, arrivé ici hier soir de Naples, a apporté au comte Ludolf, ministre de Naples auprès de notre cour, une dépêche qui le chargeait de de-

mander officiellement au roi Maximilien la main de la princesse Marie, sœur de l'impératrice d'Autriche, pour le prince royal de Naples, en lui ordonnant en même temps de signer le contrat de mariage arrêté provisoirement. Le jour du mariage, à Naples, est fixé au 12 janvier 1859.

» La princesse Marie, sixième enfant né du mariage du duc Maximilien de Bavière avec la princesse Louise de Bavière, est née le 4 octobre 1841, à Possenhofen, et a par conséquent dix-sept ans.

#### PHYSIOLOGIE DU BONNET DE COTON.

Nous avons parlé, dit le *Moniteur du Calvados*, d'un discours fort intéressant prononcé dans la solennité agricole de Cormeilles (Eure), par M. Lefebvre-Durafle, sénateur, membre du conseil général de l'Eure, et du succès qu'avait obtenu cette originale et curieuse dissertation, que l'auteur appelle plaisamment *Physiologie du bonnet de coton*. Nous sommes heureux de pouvoir communiquer à nos lecteurs une portion de cette étude. Elle répond victorieusement aux détracteurs de cette coiffure si normande :

C'est aujourd'hui, Messieurs, pour la cinquième fois que l'amour des champs qui s'identifie si heureusement avec l'amour du bien nous réunit, dans cette fête agricole, sous le patronage de l'illustre président que

Son mérite éclatant et sa haute éloquence Appellent dans Paris aux sublimes emplois.

C'est pour la cinquième fois que sa voix puissante et grave anime les luttes de notre labourage et le concours de nos gras et vigoureux bestiaux. Grâce à sa parole, Cormeilles, étonné de sa gloire, obtient les honneurs du *Moniteur* et son nom, associé aux considérations politiques de l'ordre le plus élevé, vole de bouche en bouche aux extrémités du globe.

Notre illustre président fait si bien la moisson dans les champs qu'il cultive qu'il ne laisse rien à glaner après lui. Aussi, loin de moi la téméraire pensée de m'engager sur ses traces et de revenir sur les sujets qu'il traite. C'est là ma légitime excuse pour vous enlever quelques instants, Messieurs, à la contemplation de vos riches troupeaux, de vos fertiles sillons, de vos riches prairies.

Vous m'accorderez, j'en suis convaincu, Messieurs, quelques moments d'indulgence pour vous présenter les principaux traits de ce qu'on eût appelé autrefois l'éloge, de ce qu'on appelle aujourd'hui *physiologie du bonnet de coton*, de cette coiffure éminemment normande, éminemment agricole, que notre Beranger a élevée au niveau des diadèmes, en la plaçant sur la tête de ce bon petit roi d'Yvetot,

Coiffé par Jeanneton D'un bonnet de coton, dit-on !

Le bonnet de coton semble être à Cormeilles un produit de terroir, un fruit du sol; il n'y est pas seulement l'apanage des hommes, les femmes ne dédaignent pas de s'en coiffer.

Il y a quelques vingt-cinq ans, lorsque Cormeilles n'avait d'autre communication viable avec le reste du monde que la voie romaine par laquelle il était uni d'un côté à Lisieux et de l'autre à Pont-Audemer, je formai le hardi projet, en qualité de

votre congé, qui a duré quarante jours; n'est-ce pas, Monsieur? — Oui, Mademoiselle, répondit le jeune homme avec distraction; et si quelque chose a pu me consoler de quitter sa mère, c'est la certitude que j'avais de revenir près de mes bons propriétaires, que je n'avais pu oublier au milieu de mes joies de famille.

Une fugitive rougeur vient colorer le front de la jeune fille, et un éclair de joie brilla dans ses yeux.

— C'est bien aimable ce que vous dites-là, lieutenant. Aussi, ma femme va encore vous appeler le roi de ses locataires, et, par suite, se quereller avec monsieur Larive, qui sera jaloux. — Rassurez-vous, monsieur Carrière; je suis trop bon camarade pour contester la sagesse de mon ami et pour lui envier sa royauté. Je vais, au contraire, m'efforcer de l'imiter pour gagner les bonnes grâces de ces dames. — C'est bien dommage que vos bonnes résolutions n'aient jamais de suite, dit la vieille dame en riant; votre caractère fou et léger vous emporte, malgré vous, à faire souvent des extravagances. — Vous m'accablez, Madame. — C'est vrai, maman, tu es injuste pour M. Larive. Il est si bon, si obligeant et si aimable, que nous ne devons nous apercevoir que de ses bonnes qualités. — Mais, ma fille, si je me permets de faire quelques observations à ces messieurs, ils doivent m'en savoir gré; c'est une preuve de sollicitude que je ne donnerais pas à des étrangers. — Certainement, Madame;

et nous ne saurions trop vous exprimer notre reconnaissance, dirent les deux jeunes gens en se levant pour prendre congé.

Mais au moment, où ils se disposaient à sortir du salon, une jeune bonne entra, et dit d'un air effaré :

— Mademoiselle, la Princesse Bleue chante dans son belvédère; et si on ne la voit pas on l'entend joliment du jardin. Oh! Mademoiselle! on croirait que cela vient du ciel. Quelle voix! mon Dieu! quelle voix!

La jeune fille et les deux officiers se dirigèrent en courant du côté du jardin le plus rapproché du belvédère de la princesse. Au bout de quelques minutes, ils se regardèrent tous trois avec étonnement. La voix qu'ils entendaient était expressive, vibrante et surhumainement belle et pure. Jamais cantatrice, parmi les célèbres, n'avait atteint ce degré de perfection.

— Ah! Messieurs! fit la jeune fille avec admiration, qu'elle est heureuse d'avoir un pareil talent! — Elle est musicienne dans l'âme, reprit M. de Reissen. — Et elle est forcément jeune, ajouta M. Larive; il est impossible de chanter ainsi quand on est vieille femme.

Comme si la princesse eût deviné l'admiration dont sa voix était l'objet, et eût voulu la porter à son comble, elle chanta de nouveau, mais d'un accent si triste et si mélodieux, que les larmes vinrent aux yeux d'Ernestine; et les trois jeunes gens, complètement absorbés, ne s'aperçurent pas de l'arrivée de M. et de M<sup>me</sup> Carrière,

qui, étonnés de ne pas voir leur fille rentrer au salon, étaient venus alors la rejoindre au jardin.

— Il n'y a qu'une fée capable de chanter ainsi, dirent-ils émerveillés.

Pendant que les derniers accents de la Princesse Bleue se perdaient dans l'espace, Ernestine remarquait avec inquiétude l'altération des traits de M. de Reissen. Il était pâle; ses yeux, d'un bleu foncé, brillaient d'un feu sombre; il tremblait, et paraissait en proie à une influence magnétique.

— Mon Dieu! Monsieur, qu'avez-vous? dit-elle alarmée, en cherchant à comprimer les violents battements de son cœur. — Comment, Mademoiselle, dit le sous-lieutenant en riant, vous ne saviez donc pas que mon ami est un mélomane de première force, et que la musique a sur lui une influence extraordinaire; il adore même les orgues de Barbarie.

M. de Reissen avait repris son sang-froid; il ne lui restait plus qu'un peu de pâleur; il regarda alors la jeune fille avec attention, et fronça légèrement le sourcil, quand ses yeux rencontrèrent les siens braqués sur lui; il se contraignit pourtant, et lui dit d'un ton affectueux :

— Rassurez-vous, Mademoiselle; la crise est passée, le charme a disparu. — Alors, Messieurs, à demain, dit M<sup>me</sup> Carrière.

(La suite au prochain numéro.)

voisin, de tenter un voyage de découvertes à travers le pays, alors inaccessible, que je viens de traverser en deux heures. Je ne vous retracerai ni les difficultés que j'eus à vaincre, ni les dangers que j'eus à braver. Parti avec le soleil levant, j'arrivai par une belle soirée de dimanche sur les collines qui dominent Cormeilles et que couronne la belle pelouse que vous connaissez. Or, sur cette pelouse se trouvaient plusieurs dames qui toutes étaient coiffées d'un bonnet de coton d'une éclatante blancheur et orné d'un riche et large ruban de satin. Je traversai la promenade; je descendis dans la ville, moins par un chemin que par les marches abruptes d'une espèce d'escalier composé de blocs de pierres informes qui longeait l'église; mais quel ne fut pas mon étonnement, en pénétrant dans la ville, de retrouver sur chaque porte, à chaque croisée ouverte, une femme, le chef orné du même bonnet de coton, que j'avais remarqué à la promenade. Ma première pensée fut que le beau sexe de Cormeilles avait été frappé de quelque épidémie et que ces dames étaient en état de convalescence. Je fus bientôt tiré d'erreur et l'on m'apprit que le bonnet de coton était à Cormeilles, la coiffure féminine par excellence. Un examen plus attentif me fit remarquer, en effet, la fraîcheur et la beauté des têtes qui en étaient ornées, une certaine grâce qui présidait à ce singulier ajustement et la coquetterie avec laquelle étaient disposées des petites boucles de cheveux, nommées *accroche-cœurs*, unique échantillon à l'aide desquelles on pouvait distinguer la brune de la blonde.

Depuis lors, Messieurs, de belles routes départementales, de bons et nombreux chemins vicinaux et une ligne de chemin de fer ont mis Cormeilles en communication avec tous les points du monde civilisé.

Mais si ces améliorations ont permis d'étendre l'exportation du bonnet de coton hors des murs de Cormeilles, elles lui ont porté de rudes atteintes au sein même de la cité. La mousseline brodée, le tulle, la dentelle, les bonnets montés et les chapeaux eux-mêmes y ont pénétré et ont détrôné la coiffure nationale. Les modes nouvelles ont incontestablement pour elles la grâce et l'élégance; on ne peut nier cependant que le bonnet de coton était plus confortable, le bonnet de mousseline orne la tête, le bonnet de coton la couvre et la protège, il l'enveloppe avec une douce élasticité, sans la comprimer jamais; il la défend contre les brumes pénétrantes, qui, le

soir et le matin, étendent leurs nuages blancs sur nos humides vallées.

Avouons-le pourtant, on a reproché au bonnet de coton de n'être pas l'emblème de l'esprit; et un journal célèbre, qui du reste n'a pas succombé sous cette épigramme, a été représenté par ses adversaires avec cette coiffure bénigne. Mais ces malicieuses plaisanteries partent de détracteurs auxquels il est facile de répondre. Le bonnet de coton, aussi bien que le feutre, sait s'ajuster de bien des façons et prendre les caractères les plus variés. On en peut dire comme de la terre: tant vaut l'homme, tant vaut le bonnet.

Si, par bonheur pour sa gloire, quelque moderne Gavarni venait parcourir nos départements, son crayon ingénieux ne tarderait pas à venger notre bonnet national et à montrer à tous les yeux les expressions diverses qu'il peut prendre. Sans doute, le bonnet pacifique occuperait le premier rang dans cette galerie; mais après lui viendraient le bonnet du génie celui que portait Corneille; le bonnet de l'esprit, celui que portait Fontenelle; puis le bonnet processif, le bonnet bourgeois, le bonnet jovial, le bonnet lovelace. La collection ne serait pas moins nombreuse que celle des chapeaux d'Aristote dans le célèbre chapitre que Sganarelle attribue à ce grand philosophe.

Pour les faits divers: P.-M.-E. GODET.

Préfecture du département de Maine-et-Loire.

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

ADJUDICATION DE FOURNITURES.

Le samedi 13 novembre prochain, heure de midi, il sera procédé, par M. le Sous-Préfet de Saumur, dans l'une des salles de la Sous-Préfecture de Saumur, à l'adjudication des fournitures ci-après, nécessaires au service alimentaire de la maison centrale de Fontevault.

- 1° 100 hectolitres de haricots blancs (récolte de 1858).
  - 2° 100 hectolitres de haricots rouges (récolte de 1858).
  - 3° 100 hectolitres de pois ronds verts (récolte de 1858).
  - 4° 2,000 kilogrammes de riz.
- On pourra prendre connaissance du cahier des

charges, du règlement du 31 juillet 1852 et des échantillons types, à la Préfecture (troisième division, bureau des prisons), au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, et à l'Economat de la Maison centrale de Fontevault.

Nous continuons à citer un nouvel extrait du rapport des certificats sur le rétablissement de la santé parfaite, sans médecine, ni purgés, ni frais, par la délicate farine de santé du BARRY, de Londres, qui économise en remèdes 50 fois son prix, pour les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, vents; tout désordre de l'estomac, du bas-ventre, des poumons, des nerfs et du foie; acidité, pituite, nausées, vomissements après repas et en grossesse, douleurs, aigreurs, diarrhée, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthme, phthisie, dartres, éruptions, mélancolie, épuisement, dépérissement, manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

CERTIFICATS: N° 36,418: le révérend docteur Minster, de crampes, spasmes, mauvaise digestion et vomissements journaliers. — N° 31,228: M. W. Patching, d'hémorroïdes. — N° 40,810: M. M. Slickland, de mauvaise digestion, douleurs intolérables au creux de l'estomac, nausées, migraine, inflammation à la gorge, éruption au cou, langueur indicible, manque d'appétit et de repos. — N° 36,480: M. J.-M. Nutting, de 14 mois de douleurs intolérables, insomnies et une irritation nerveuse qui le faisait pleurer à chaque instant. — N° 31,614: M<sup>me</sup> Madelaine Purvis, d'une prostration complète de tout le système, avec des éruptions sur la tête et le corps et d'une faiblesse telle que le médecin ne lui promettait plus que deux à trois jours de vie.

Cette farine est vendue, par tous les épiciers et pharmaciens, en boîte de fer blanc, de 1/2 k. à 4 fr., 1 k. 7 fr., 2 1/2 k. 16 fr., 6 k. 32 fr.; en qualité double, 1/2 k. 8 fr., 1 k. 14 fr., 2 1/2 k. 32 fr., 5 k. 58 fr. Les 5 et 6 k. s'expédient franco. — Dépôt à Saumur, chez M. A. PÉREZ fils, droguiste. (522)

BOURSE DU 21 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 73 00  
4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 95 45

BOURSE DU 22 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 8 cent. — Ferme à 72 85  
4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 95 80.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire à Brézé (Maine-et-Loire), et de M<sup>e</sup> CH. LEFEBVRE, avoué à Caen, rue Saint-Martin, n° 68, successeur de M. Vigoareux.

VENTE D'IMMEUBLES

Faisant partie DU

DOMAINE DE LANÇON,

Situé sur les communes de Brézé, Saint-Just-sur-Dive, Montreuil-Bellay et Méron.

L'adjudication aura lieu en l'étude de M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire à Brézé.

SAVOIR:

Pour les immeubles compris sous les §§ 2, 3, 4, 5, 6 et 7,

Le dimanche sept novembre mil huit cent cinquante-huit, à midi;

Et pour ceux formant les §§ 1 et 8, Le lendemain, huit novembre, à la même heure.

DÉSIGNATION:

§ I<sup>er</sup>. Pièce de terre du Gué-Vilain, située commune de Brézé, comprise sous les nos 228 et 229 de la section E du plan cadastral, et divisée en onze lots.

Mises à prix réunies. . . 15,186 fr.

§ II. Pièce de terre de la Forêt, située commune de Brézé, faisant partie des nos 251 et 252 de la section E du plan cadastral, et divisée en sept lots.

Mises à prix réunies. . . 4,445 fr.

§ III. Pièce de vigne et terre, située sur les communes de Saint-Just-sur-Dive, formant les nos 511, 512, 513 de la section B du plan cadastral, et de Brézé, faisant partie du n° 254 de la section E du plan cadastral, divisée en

huit lots de huit à quinze inclusivement.

Mises à prix réunies. . . 6,600 fr.

§ IV. Pièce de la Couture et du Logné, située commune de Saint-Just-sur-Dive, formant les nos 510, 256 et 509 de la section B du plan cadastral de ladite commune, divisée en quinze lots de seize à trente inclusivement.

Mises à prix réunies. . . 11,180 fr.

§ V. Pièce de terre de Ponteneau, située commune de Saint-Just-sur-Dive, comprise sous les n° 508 de la section B du plan cadastral, divisée en trois lots, de trente-un à trente trois inclusivement.

Mises à prix réunies. . . 3,960 fr.

§ VI. Pièce de vigne et terre de la Justice, située commune de Montreuil-Bellay, divisée en cinq lots.

Mises à prix réunies. . . 3,910 fr.

§ VII. Cave à Brézé. Une cave en roc, située à Brézé, cour aux Jouannes, avec un pressoir sans ustensiles, droit au puits et cour commune devant.

Mise à prix. . . 200 fr.

§ VIII et dernier. Bois de Méron. Le bois de Méron, situé commune de ce nom, en un seul lot, contenant environ cinquante-cinq hectares quarante-cinq ares.

Mise à prix. . . 55,000 fr.

Voilà, pour plus ample désignation, le numéro de ce journal du 9 octobre 1858.

Pour les renseignements s'adresser:

- 1° A M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire à Brézé, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;
- 2° A M<sup>e</sup> CH. LEFEBVRE, avoué à Caen;
- 3° A M. PAYEN, propriétaire, demeurant à Caen, rue Vilaine. (504)

On demande UN APPRENTI QUINCAILLER. S'adresser au bureau du Journal.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> Dion.

A VENDRE

À L'AMIABLE

APRÈS EXPERTISE, LA BELLE PROPRIÉTÉ DE LAUNAY,

Située commune de Chenehutte-les-Tuffeaux et autres circonvoisines, près Saumur, comprenant:

- 1° Une maison de maître, bâtiments d'exploitation, cours, jardin, douve, bois de haute futaie, bois-taillis et diverses réserves, de la contenance de . . . . . 36 64 "
  - 2° La ferme de Launay, exploitée par Montaodon, de . . . . . 10 92 20
  - 3° Autre ferme de Launay, exploitée par Pelé, de . . . . . 25 40 90
  - 4° La ferme du Petit-Launay, exploitée par Daveau, de . . . . . 10 26 20
  - 5° Et la ferme de Pompière, exploitée par Effray, de . . . . . 64 60 13
- La contenance totale est de . . . . . 147 83 43

Cette propriété forme un ensemble parfait; les prés sont arrosés par un cours d'eau qui ne tarit jamais; les bois sont de bonne nature; l'abondance est facile; elle offre une des plus belles chasses du pays.

Pour visiter Launay et pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire, dépositaire du plan et de l'expertise. (523)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE HÉLAUDAIS FILS ET C<sup>ie</sup>.

Les créanciers de la faillite de la société Hélaudais fils et C<sup>ie</sup> de Saumur, sont invités conformément à l'article 504 du Code de commerce, à se trouver le deux novembre prochain, 8 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de Commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, sinon rester en état d'union.

Le Greffier du Tribunal, E. CORNILLEAU. (524)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON,

Située à Saumur, route de Tours, Faubourg de la Croix-Verte, ET UN TERRAIN PROPRE À BATIR

Situé route de Rouen, Dépendant de la maison et y atten-

nant; le tout occupé par le sieur Philippe-Marquis. S'adresser, pour voir les lieux, audit sieur PHILIPPE-MARQUIS, et, pour traiter, à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (507)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE MOBILIÈRE APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 24 octobre 1858, à midi,

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez le sieur Charles LEFAUCHEUX, marchand à Ronzeville, commune d'Arlettes, à la vente aux enchères de son mobilier, à la requête de M. Kerneis, syndic de la faillite.

Il sera vendu :

Lits, tables, chaises, pendule, un billard, métiers de tisserand, quantité de fil, veodange ramassée et à ramasser, fûts vides, foin, paille, vache, cochon, oies, poulets, et autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A PLACER A RENTE VIAGÈRE. Trois sommes,

La première de 6 à 8,000 francs, la deuxième de 3,000 francs, et la troisième de 2,000 francs. (526)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

### SERVICE DES FOURRAGES.

Le samedi 30 octobre 1858, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à trois heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de luzerne, de paille, d'avoine et de farine d'orge, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Bodin, n<sup>o</sup> 3), où le public sera admis à en prendre connaissance.

Le sous-intendant militaire, Brou. (501)

A CÉDER DE SUITE,  
Fonds de Serrurerie,  
TRÈS-BIEN ACHALANDÉ,  
Situé à Saumur.  
S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Pour Noël prochain 1858, ou pour la Saint-Jean-Baptiste 1859,

UNE GRANDE MAISON,  
Située à Saumur, rue Royale, n<sup>o</sup> 29, servant depuis 25 ans au commerce d'épicerie, gros et demi-gros, occupée présentement par M. A. Sevin.

Le n<sup>o</sup> 25, même maison, composé d'un vaste magasin, ouvrant sur la rue Royale, salon derrière, cour, caves, écurie, premier et deuxième étage, grenier au-dessus.

S'adresser à M. A. PIERRE, rue Royale. (83)

### A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 3.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire.

### COUPE DE BOIS-TAILLIS.

### A VENDRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,  
Par le ministère de M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

Le jeudi 28 octobre 1858, à midi,

A Méron, en la maison de M. PERRAULT, En deux lots qui pourront être réunis,

La coupe de bois-taillis des bois de Méron, sis en la commune de Méron, de l'âge de 17, 12 et 11 ans, d'une contenance de 15 hectares environ.

Ces bois sont d'une exploitation facile; ils joignent deux chemins publics, et sont traversés par une allée.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay. (505)

## MAGASIN DE MEUBLES, GLACES ET PENDULES, Place du Petit-Thouars, à Saumur.

GRAND RABAIS sur les MARCHANDISES cotées à prix fixe.

### PARIS

N<sup>o</sup> 23, Rue de Rambuteau, N<sup>o</sup> 23,

## MAISON NOEL.

### LINGERIE, BONNETS & RUBANS

ET COIFFURES,

### DENTELLES, VOILETTES ET CHAPEAUX.

Articles pour Enfants en tous genres

Et Goupures pour Garnitures de Robes.

Madame NOEL vient d'arriver dans notre ville avec un grand assortiment de marchandises de la dernière mode, qu'elle vend à des prix excessivement réduits : Chapeaux depuis 6 fr. jusqu'à 100 fr., Voilettes depuis 1 fr. jusqu'à 200 fr., Bonnets depuis 0.60 c. jusqu'à 50 fr. Elle est descendue, rue de la Tonnelles, maison Lecoq, 12.

Elle doit repartir sous peu.

Les Dames de la Ville sont priées d'aller visiter ses marchandises; elle se rendra à leur domicile si elles le désirent. (518)

EXPOSITION  
UNIVERSELLE  
DE PARIS

### CONSERVATEUR DENTAIRE EAU DE PHILIPPE

PRIX Dépôt,  
2 fr. 50 c. le flacon. à Saumur,  
1 fr. 50 c. le 1/2 fl. chez M. Balzeau, coiff-  
parfumeur, rue  
d'Orléans.

Pour Nettoyer, Blanchir, Conserver les DENTS, et les soins de la BOUCHE.  
FABRIQUE, rue St-Martin, 125. DÉPÔT, boulevard des Capucines, 43, PARIS.

POUDRE DE A. MISMAQUE, breveté s. g. d. g., fournisseur de la préfecture de police et autres grands établissements du gouvernement, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., etc. La Poudre-Mismaque détruit de suite et sans danger Punaises, Puces, Fourmis, Vers des meubles, et tous insectes; à Paris, 11, rue Mazagan; et à Saumur, M. Peralo-Coutard, négociant, rue du Puits-Neuf, et dans toutes les villes du département. (476)



### TOPIQUE PORTUGAIS

de C. ROUXEL.



3, rue du Puits-Blancs-Manteaux, à Paris.

LE COURONNEMENT et les BLESSURES PAR HARNAIS arrêtent souvent le travail des animaux domestiques et leur font perdre leur valeur.

LE TOPIQUE PORTUGAIS, médicament thérapeutique d'une efficacité reconnue, remédie à ces inconvénients. — Il guérit en deux ou trois jours et fait REPARAÎTRE LE POIL A LA PLACE BLESSÉE OU MALADE. — Il agit avec non moins d'empire sur les MOUTONS malades du PIÉTAÏN et sur les BOEUFs et VACHES affligés de la LIMACE.

LE TOPIQUE PORTUGAIS est le SEUL SANS CONCURRENCE.

Dépôt : chez MM. les pharmaciens, à Saumur. (512)

## NOUVEAU BANDAGE A RÉGULATEUR

pour la guérison radicale des hernies et descentes, ne se trouve que chez l'inventeur H. BIONDETTI DE THOMIS, rue Vivienne, 48, à Paris, seule maison de ce nom qui ait obtenu des médailles pour la supériorité de ses produits. Ceintures abdominales et hipogastriques, bas pour varices légers et sans gêne. (Pour toute demande, écrire franco). (236)

POUDRE DE ROGÉ, pour préparer soi-même la Limonade purgative gazeuse, à 50 grammes de citrate de magnésie de Rogé. Cette limonade, approuvée par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 27 mai 1847, est d'un goût très-agréable et purge aussi bien que l'eau de sedlitz.

La Poudre de Rogé se conserve indéfiniment, ce qui permet d'en avoir toujours chez soi, pour s'en servir au moment du besoin. Elle est adoptée par les premiers médecins de Paris, et d'un usage tout-à-fait populaire.

L'étiquette porte la signature Rogé, inventeur, et l'empreinte des médailles qui lui ont été décernées par le gouvernement. Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôt à Paris, rue Vivienne, 12; à Saumur, chez M. DAMICOURT.

## INSECTICIDE VICAT

EXPOSITION UNIVERSELLE 1855. — MÉDAILLES D'ARGENT 1857-58.  
Destruction complète de tous les INSECTES des fourrures, lainages, appartements et cultures.

Efficacité et innocuité garanties

Par 17 rapports de conseils d'hygiène, d'académies de médecine, des sciences, de sociétés impériales d'agriculture, d'horticulture, etc. — Fournisseur de l'armée, de la marine, des hôpitaux, lycées, écoles vétérinaires, etc.

SOUFFLET GARNI DE POUDRE, 50 C. — FLACONS, 8 FR., 1 FR. 25 C., 75 C. ET 50 C.

DETAIL, chez M. PIE, droguiste à Saumur.

GROS. — LYON, rue Bugeaud, 10; — PARIS, rue Saint-Honoré, 123.

(Exiger la griffe de l'inventeur Vicat.) (481)

## 3 F. PHILOPODE. 3 F.

Cette composition nouvelle, inventée par ELIE MATHIEU, chimiste breveté, guérit les CORS AUX PIEDS en une minute, sans douleur et sans danger. — Il suffit d'envoyer pour 3 f. de timbres-poste ou un mandat à M. ELIE MATHIEU, chimiste à Lons-le-Saulnier (Jura), pour recevoir le PHILOPODE franco par le retour du courrier. (341)

### A VENDRE

A L'AMIABLE, au

Au château de Brézé,  
Le dimanche 31 octobre 1858, à deux heures après midi,

### BEAUX CHÊNES ET PEUPLIERS

Dépendant de la terre de Brézé,

Et les

COUPES DE BOIS-TAILLIS

Ci-après désignées :

1<sup>o</sup> La coupe du bois des Rouères, située commune d'Épiéds, contenant 9 hectares 88 ares 25 centiares.

2<sup>o</sup> La coupe de la taille des Pommiers, située commune de Brézé, contenant 10 hectares 99 ares 58 centiares.

3<sup>o</sup> La coupe de la Haute-Gallienne, située commune de Brézé, contenant environ 11 hectares.

4<sup>o</sup> La petite coupe du bois semis de la Bouchardière, située commune de Brézé, contenant 1 hectare 4 ares 18 centiares.

5<sup>o</sup> La coupe de la Bouchardière, située commune de Saint-Cyr, contenant 15 hectares 96 ares.

6<sup>o</sup> Cent huit pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe du bois de la Roche, commune de Saint-Cyr.

7<sup>o</sup> Trois cents pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe de la Fosse-de-Bonroée, commune de Brézé.

8<sup>o</sup> Cent cinquante pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe du bois Jamin, commune de Brézé.

9<sup>o</sup> Quarante-six pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés au bois des Rouères, commune d'Épiéds.

10<sup>o</sup> Vingt-cinq pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la pièce des marais d'Asnières, commune Brézé.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter le jour de la vente à M. VOLLAND, régisseur.

### A VENDRE

1<sup>o</sup> Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2<sup>o</sup> Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

### Gros Fûts frais vides de 3/6

A VENDRE,

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

### A VENDRE

UNE JUMENT prenant 5 ans, taille 1 mètre 47 centimètres, poil gris foncé, race arabe de père et mère.

S'adresser maison LIZÉ, faubourg Nantilly, pour voir la jument, les 22, 23 et 24 octobre. (510)

### A LOUER

Présentement,

BOUTIQUE ET APPARTEMENTS,

Situés rue de la Comédie.

S'adresser à M. BOUTET-BRUNEAU.

### POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean.

— PRIX DU POT : 3 FR. (19)

Saumur, P.-M.-E. GODET, imp.